

Compte-rendu de la commission électorale

Réunion du 17 décembre 2013, 12h45 à l'AGL

- ✓ Présents : Florence Vanderstichelen, Maxime Lahou, Olivier Pereira, Mehdi Dumoulin, Élodie Souplit, Axelle Muller
- ✓ Excusés : Jean-François van Drooghenbroeck, Nathalie Gundermann, Bernard de Grove.

Secrétaire : Marie-Sarah Delefosse

1. Approbation du procès-verbal du 12 novembre et de l'ordre du jour

Florence Vanderstichelen souhaite que les suivis concernant le renvoi de la réflexion sur les doctorants et la modification du règlement électoral soient ajoutés à ce compte-rendu. Moyennant ces modifications, le procès-verbal du 12 novembre 2013 est approuvé.

L'ordre du jour est approuvé.

2. Écho des réunions « Multi-Site »

- ✓ Rencontre des étudiants du site de Mons, le 27 novembre
- ✓ Rencontre des étudiants du site de Loci Saint-Gilles, le 27 novembre
- ✓ Rencontre des étudiants du site de Loci Tournai, le 11 décembre

Les comptes-rendus de ces trois réunions sont disponibles en annexe. La rencontre avec les étudiants du site de Woluwé aura lieu le 28 janvier à 14h.

3. Listing des électeurs : état de la situation

Olivier Pereira a obtenu du service des inscriptions le premier listing des électeurs. Il a été envoyé à Bluekrypt pour la phase test.

Les membres de la commission électorale relèvent une difficulté du décret participation : l'article 5 de ce décret précise que tout étudiant inscrit régulièrement au jour de l'élection peut voter. Or, la mise à jour de la liste des électeurs durant les élections est difficile. La commission s'accorde sur la conservation de la liste des électeurs du 1^{er} décembre. Si des étudiants inscrits après ce 1^{er} décembre souhaitent voter, ils le pourront via des « numéros de stock ». Concrètement, chaque bureau possèdera des enveloppes scellées contenant des codes aléatoires permettant de voter. Si une personne en possession d'une carte étudiante valide se présente ou envoie un mail pour voter alors qu'elle n'est pas inscrite sur la liste des électeurs, nous lui demanderons de remplir un formulaire reprenant ses coordonnées et ses études, puis descellerons une enveloppe afin de lui fournir les codes. Avant le dépouillement, une vérification sera effectuée afin de s'assurer que le nombre « d'électeurs anonymes » ayant voté et celui de formulaire complété sont les mêmes.

4. Relecture du règlement électoral

- Article 22 :
 - supprimer la répétition
 - ajouter : « pour qu'un conseil de site étudiant soit valide, au moins un de ses conseillers doit également être élu au conseil AGL »

- Article 32
 - Ajouter une exception pour les sites qui n'ont qu'une faculté : un candidat et un non-candidat, deux candidats de listes différentes ou autres modalités tant que l'objectivité est garantie.

- Article 42
 - Préciser que les conseillers de secteur sont élus indirectement par les conseillers facultaires.

5. Présentation du règlement au CASE du 13 février

Ce conseil aux affaires sociales étudiantes est organisé afin d'approuver le règlement électoral. Comme c'est un CASE spéciale « élections », les membres de la commission y sont invités : Olivier Pereira, Florence Vanderstichelen, Maxime Lahou et Nathalie Gundermann seront présents.

La commission propose que son intervention soit structurée en deux parties :

1. Présentation du règlement et des élections
2. Questions/Réponses

Les membres du CASE seront ensuite invités à approuver le règlement électoral 2014.

6. Présentation du contrat Bluekrypt 2014-2016

Le premier contrat-cadre liant l'AGL à la société Bluekrypt pour l'organisation des élections électroniques, signé en 2010 s'est terminé en 2013. L'AGL doit donc signer cette année un nouveau contrat-cadre de 3 ans.

Concrètement, très peu de différences existent entre les deux contrats. Le nouveau contrat est approuvé par la commission électorale. En termes de budget, les élections électroniques 2013-2014 devraient s'élever à 2600 €, Bluekrypt nous accordant un tarif « amis-UCL ».

Damien Giry, gérant de la société Bluekrypt propose de présenter le processus qui se cache derrière les élections électroniques en janvier. Les membres de la commission approuvent cette proposition. Mehdi Dumoulin est chargé d'organiser cette rencontre.

7. Divers

Dépouillement

Il débutera à 15h et devrait durer deux heures. Les membres de la commission s'accordent pour se laisser une heure afin de vérifier les résultats. La réunion d'approbation est donc fixée le 3 avril à 18h30. Les étudiants seraient invités vers 19h.

Une soirée « festive » pourrait être organisée où l'on invite l'ensemble des acteurs présents lors de ces élections, notamment le vice-recteur aux affaires étudiantes.

Calendrier

Les prochaines réunions de la commission se dérouleront le :

- 4 février 2014
- 25 février 2014
- 19 mars 2014 (clôture des candidatures)
- 21 mars 2014 : si nécessaire (en cas de problème dans les candidatures/la campagne)
- 3 avril 2014, 18h30 : approbation des résultats
- 21 avril 2014 : débriefing.

8. Suivis

- ✚ Prévoir un formulaire de vérification pour accorder les codes aléatoires
- ✚ Organiser la rencontre avec Bluekrypt (Mehdi)
- ✚ Organiser la soirée de dépouillement (Permanents AGL)